



Source : https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/aides-et-demarches/aides-allocations-et-subventions/aides-aux-transport-3848#navigo-emeraude-amethyste-seniors_10

Seniors et adultes en situation de handicap : gratuité du pass navigo dès le 1er juin (voir conditions*)

Retrouvez toutes les aides aux transports que vous soyez senior, personne à mobilité réduite, bénéficiaire d'aides sociales...

Pass Paris Seniors*

Depuis le 1er juin...

La gratuité intégrale du titre de transport pour les Parisien.ne.s de plus de 65 ans, est mise en place.

*** Elle est soumise à condition de ressources : appartenir à un foyer fiscal acquittant un impôt sur les revenus soumis au barème (ligne 14 de l'avis d'imposition) inférieur ou égal à 2 028 € (première demande) ou à 2 430 € (renouvellement).**

Le Navigo Emeraude Améthyste a changé de nom pour devenir Pass Paris Seniors. Un seul forfait unique dézonné et gratuit est désormais proposé au public qui en fait la demande pour la première fois.

Les actuels bénéficiaires du Navigo Emeraude Améthyste bénéficieront de la gratuité et du dézonnage lors du renouvellement de leur titre.

Le Pass Paris Seniors sera valable à compter du 1er jour du mois suivant la demande.

Vous pouvez télécharger votre formulaire de demande et le transmettre avec les pièces justificatives demandées à l'adresse du CASVP de votre arrondissement.

Pour des informations complémentaires, vous pouvez contacter, le **0 800 800 750** (appel gratuit depuis les téléphones fixes et portables).

Les bénéficiaires

Les personnes âgées de plus de 65 ans (ou plus de 60 ans si elles sont reconnues inaptes au travail), afin qu'elles puissent bénéficier d'une offre de transport et mener une vie sociale active.

Critères d'attribution*

Habiter Paris depuis au moins 3 ans (cette situation est appréciée dans les 5 années qui précèdent la date de la demande, vous pouvez donc avoir habité Paris, pendant 3 ans, de manière discontinue, au cours des 5 années précédant votre demande).

Une dérogation au délai de résidence de 3 ans à Paris peut être accordée aux personnes originaires de banlieue qui sont titulaires d'un titre Améthyste ayant expiré depuis moins de 6 mois et qui souhaitent obtenir un Pass Paris Seniors.

Appartenir à un foyer fiscal acquittant un **impôt sur les revenus « soumis au barème » inférieur ou égal :**

- à **2 028 € (première demande)**
- à **2 430 € (renouvellement)**

Ce plafond n'est pas opposable aux anciens combattants (titulaires de la carte du combattant), aux veuves et veufs d'anciens combattants et aux veuves et veufs de guerre de 65 ans et plus.

Justifier de la régularité du séjour en France ([voir la liste des pièces justificatives](#) contacter l'un des Centres d'Action Sociale Ville de Paris).

Nature de l'aide

Le Pass Paris Seniors chargé sur passe Navigo « mois – semaine » permet de voyager sur l'ensemble du réseau d'Ile de France (zones 1 à 5)

Le Pass Paris Seniors n'est pas cumulable avec le coupon de la carte de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC).

Comment faire pour en bénéficier?

Si vous n'êtes pas déjà titulaire d'un passe Navigo « mois – semaine », vous devez préalablement à votre demande de Pass Paris Seniors, faire

les démarches auprès de la RATP ou de la SNCF pour obtenir un passe Navigo « mois – semaine », dans les [Comptoirs-Club RATP ou agences commerciales RATP et SNCF](#) ou en retournant le formulaire de demande disponible dans tous les lieux d'accueil de la RATP.

Une fois muni (e) de votre passe Navigo « mois – semaine », compléter le formulaire de demande (à télécharger sur cette page ou à retirer auprès de l'un des Centres d'Action Sociale Ville de Paris).

Téléchargements

-
- Formulaire de demande du Pass Paris Seniorsnouvelle fenêtrePDF54.9 Ko
 - Conditions Générales d'Utilisation du Pass Paris Seniorsnouvelle fenêtrePDF35.6 Ko
 - Liste pièces justificatives pour une 1ère demande du Pass Paris Seniorsnouvelle fenêtrePDF275 Ko
 - Dépliant « Pass Paris Seniors » - Seniorsnouvelle fenêtrePDF721 Ko

Envoyez ou déposez votre dossier dans le CASVP de votre arrondissement

[Toutes les adresses des Centres d'action sociale Ville de Paris.](#)

Vous recevrez une notification de décision et vos droits au Pass Paris Seniors seront ouverts, à compter du 1er jour du mois suivant votre demande et après vérification de la conformité de l'ensemble de ces pièces par le CASVP.

Renouvellement de la carte

Pour le renouvellement, vous recevrez, au cours du mois d'expiration de votre titre de transport, un courrier du CASVP vous invitant à renouveler votre Pass Paris Seniors afin d'éviter toute perte de droit au transport.

Téléchargements

-
- Liste des pièces justificatives pour une demande de renouvellement : nouvelle fenêtrePDF54.3 Ko

**Pour des informations complémentaires vous pouvez contacter le
0 800 800 750 (appel gratuit depuis les téléphones fixes et portables).**

'Pass Paris Access' *

Depuis le 1er juin 2018 : Le **Navigo Emeraude Améthyste** a changé de nom pour devenir **Pass Paris Access'**.

Un seul forfait unique dézonné et gratuit est désormais proposé au public qui en fait la demande pour la première fois.

Les actuels bénéficiaires du **Navigo Emeraude Améthyste** bénéficieront de la gratuité et du dézonnage lors du renouvellement de leur titre.

'Le **Pass Paris Access'** sera valable à compter du 1er jour du mois suivant la demande.

Vous pouvez télécharger votre formulaire de demande et le transmettre avec les pièces justificatives demandées à l'adresse du CASVP de votre arrondissement.

Pour des informations complémentaires, vous pouvez contacter, le **0 800 800 750** (appel gratuit depuis les téléphones fixes et portables).

Les bénéficiaires

Les personnes handicapées adultes, afin qu'elles puissent bénéficier d'une offre de transport et mener une vie sociale active.

Les conditions d'attribution*

- Habiter Paris depuis au moins 3 ans (cette situation est appréciée dans les 5 années qui précèdent la date de la demande, vous pouvez donc avoir habité Paris, pendant 3 ans, de manière discontinue, au cours des 5 années précédant votre demande).
- Une dérogation au délai de résidence de 3 ans à Paris peut être accordée aux personnes originaires de banlieue qui sont titulaires d'un titre Améthyste ayant expiré depuis moins de 6 mois et qui souhaitent obtenir un Pass Paris Access'.
- Présenter un handicap attesté par l'un des titres suivants :
 - allocation aux adultes handicapés,
 - allocation compensatrice pour tierce personne,
 - prestation de compensation du handicap – volet « aides humaines »,
 - pension d'invalidité des 2e et 3e groupes du régime général de la

Sécurité sociale,

- pension de veuve ou de veuf invalide,
- rente d'accident du travail attribuée pour une incapacité au moins égale à 80 %, versée par la Sécurité sociale,
- pension anticipée attribuée aux fonctionnaires civils et aux militaires, s'ils ne sont pas admis à rester en service,
- rente viagère d'invalidité servie par la Caisse des dépôts et consignations.

Appartenir à un foyer fiscal acquittant **un impôt sur les revenus « soumis au barème » inférieur ou égal :**
à 2 028 € (première demande)

- **à 2 430 € (renouvellement).**
- Justifier de la régularité du séjour en France ([voir la liste des pièces justificatives](#) ou contacter l'un des Centres d'Action Sociale Ville de Paris).

Nature de l'aide

Le Pass Paris Access' chargé sur passe Navigo « mois – semaine » permet de voyager sur l'ensemble du réseau d'Ile de France (zones 1 à 5).

'Le Pass Paris Access' n'est pas cumulable avec le coupon de la carte de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC).

Comment faire pour en bénéficier?

Si vous n'êtes pas déjà titulaire d'un passe Navigo « mois – semaine », vous devez préalablement à votre demande de Pass Paris Access', faire les démarches auprès RATP ou de la SNCF pour obtenir gratuitement un passe Navigo « mois – semaine », dans les Comptoirs-Club RATP ou agences commerciales RATP et SNCF ou en retournant le formulaire de demande disponible dans tous les lieux d'accueil de la RATP. Une fois muni (e) de votre passe Navigo « mois – semaine », compléter le formulaire de demande du Pass Paris Access' (à télécharger sur cette page ou à retirer auprès de l'un des Centres d'Action Sociale Ville de Paris).

Téléchargements

- Formulaire de demande pour le Pass Paris Access' nouvelle fenêtre PDF 54.9 Ko
- Conditions Générales d'Utilisation du Pass Paris Access' nouvelle fenêtre PDF 35.6 Ko
- Dépliant «Pass Paris Access' » - Personnes en situation de handicap nouvelle fenêtre PDF 726 Ko

Rassemblez les pièces justificatives nécessaires à l'instruction de votre demande.

Téléchargements

- Liste des pièces justificatives pour une première demande nouvelle fenêtre PDF 57.1 Ko

Envoyez ou déposez votre dossier dans le CASVP de votre arrondissement.

Vous recevrez une notification de décision et vos droits au Pass Paris Access' seront ouverts à compter du 1er jour du mois suivant votre demande et après vérification de la conformité de l'ensemble de ces pièces par le CASVP.

Renouvellement de la carte

Pour le renouvellement, vous recevrez, au cours du mois d'expiration de votre titre de transport, un courrier du CASVP vous invitant à renouveler votre Pass Paris Access' afin d'éviter toute perte de droit au transport.

Téléchargements

- Liste des pièces justificatives en cas de renouvellement nouvelle fenêtre PDF 54.3 Ko

**- Pour des informations complémentaires vous pouvez contacter :
le 0 800 800 750 (appel gratuit depuis les téléphones fixes et portables).**

- <https://www.paris.fr/actualites/gratuite-des-transports-et-accompagnement-des-seniors-5438>